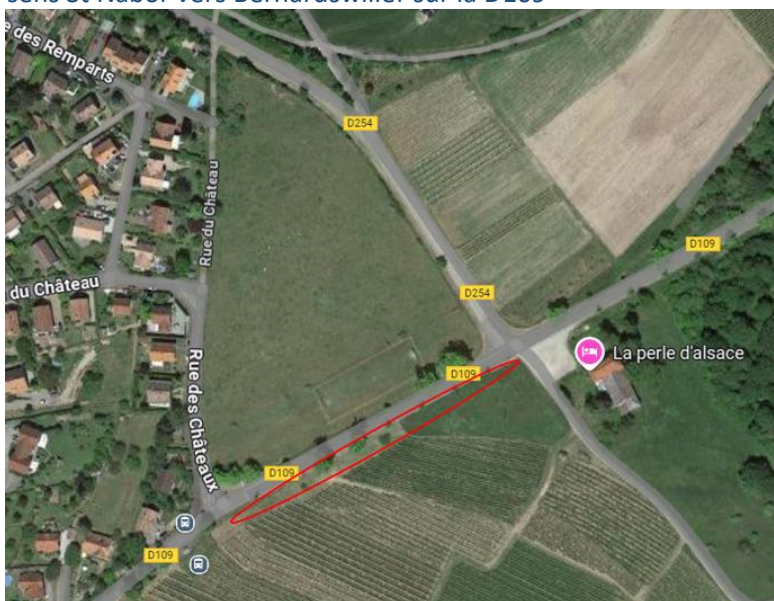


Secteur CRA Mol :

- Carrefour D254 / D303 : Mise en place d'une interdiction de doubler et d'une limitation à vitesse 50km/h sens ancienne carrière vers le carrefour sur la D254



- Carrefour D109 / D254 : Mise en place d'une interdiction de doubler et d'une limitation à vitesse 50km/h sens St Nabor vers Bernardswiller sur la D109



Secteur CRA Barr

- Carrefour D1422 / VC : Mise en place d'une interdiction de doubler et d'une limitation à vitesse 50km/h dans les 2 sens sur la D1422

Fourniture et pose de la signalisation par l'organisateur, présence des FO le jour J



- Carrefour D109 / D854 : Mise en place d'une interdiction de doubler et d'une limitation à vitesse 50km/h à l'approche du carrefour en venant de Barr sur la D854



- Carrefour D854 / D426 : Mise en place d'une interdiction de doubler et d'une limitation à vitesse 50km/h dans les 2 sens sur la D426



Secteur CRA Villé :

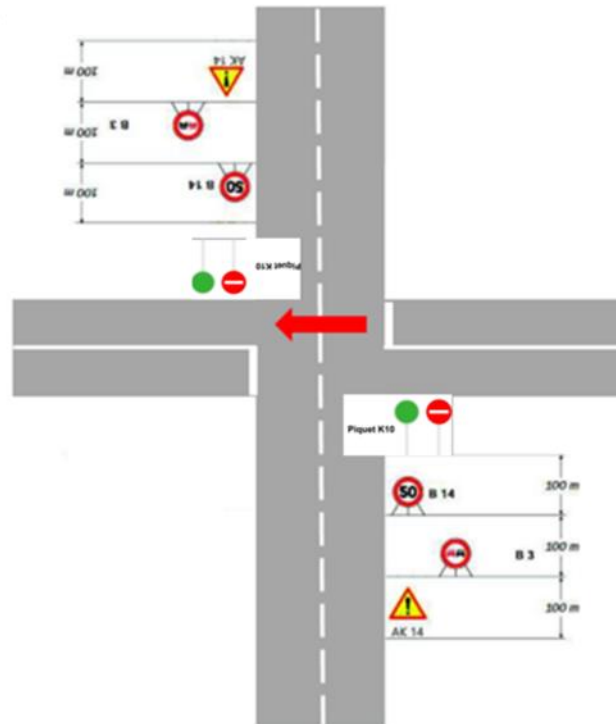
- Carrefour D425/ D57 : Mise en place d'une interdiction de doubler et d'une limitation à vitesse 50km/h à l'approche du carrefour en venant de Breitenbach sur la D425



Type de signalisation temporaire à mettre en place selon la configuration des lieux :

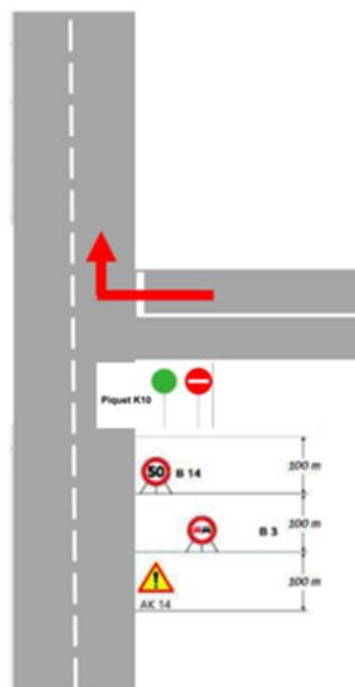
Mesures d'exploitation

2 sens concernés



Mesures d'exploitation

1 sens concerné



Mesures d'exploitation

Cas léger empiètement sur chaussée

